Accusé certifié exécutoire

Commune de POUILLY LES NONAINS

Réception par le préfet : 28/03/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

**Etaient présents**: M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Catherine MOUILLER, Annette CARTIER DUBOST, Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Yves GAULIER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT.

**Absent(s) excusé(s)**: Pierrick MURCIER pouvoir à Anthony FAYET, Laëtitia DUFOUR pouvoir à Martine MERIGOT

Absent(s): Sandrine DELFIEU, Samyha LOUBIBET, Christophe CHAIZE

Date de la convocation : mercredi 20 mars 2024

Secrétaire de séance : Yves GAULIER

## N°2024-9 OBJET: AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Après avoir examiné le Compte Financier Unique 2023, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

## Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023	197 496.86 €
Résultat antérieur reporté 2022	138 826.04 €
Résultat de fonctionnement à affecter	336 322.90 €

## Solde d'exécution de la section d'investissement :

Solde d'exécution cumulé d'investissement Solde des restes à réaliser d'investissement	- 25 474.57 € - 22 511.00 €
(Recettes 0 € - Dépense 22 511 €) Besoin de financement section investissement	- 47 985.57 €
• Affectation en réserves au compte 1068 en investissement	136 322.90 €
• Report en fonctionnement ligne R002 (excédent N-1)	200 000.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 27/03/2024

Le Maire, Eric MARTIN Yves GAULIER, secrétaire de séance,